

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° 2024-A-034 PORTANT REINSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE - SESSION 2019

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19;

VU l'arrêté n°2018-A-115 portant ouverture du concours de rédacteur principal de 2ème classe en date du 21 décembre 2018 ;

VU le procès-verbal de la réunion du jury d'admissibilité en date du 16 décembre 2019 ;

VU l'arrêté n°2019-A-095 fixant les listes d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe – session 2019 en date du 07 janvier 2020,

VU le procès-verbal de la réunion du jury d'admission en date du 31 janvier 2020 ;

VU l'arrêté n° 2020-A-007 fixant les listes d'admission du concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe, session 2019, en date du 10 février 2020 ;

VU l'arrêté n° 2020-A-009 fixant la liste d'aptitude du concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2019, en date du 25 février 2020 ;

VU l'arrêté n° 2021-A-006 portant suspension d'inscription sur la liste d'aptitude du concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2019, en date du 27 mai 2021;

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

ID: 034-283400521-20240517-2024_A_034-AF

VU l'arrêté n° 2023-A-038 portant réinscription sur la liste d'aptitude du concours de rédacteur territorial principal de 2ème classe, session 2019, en date du 25 mai 2023 ;

CONSIDERANT les demandes des intéressés ayant fait part de leur intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude pour une dernière année;

ARRETE

Article 1er:

La liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2ème classe, session 2019, est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Cette liste comprend 4 lauréats.

Article 2:

La date d'effet de la liste d'aptitude est fixée au 13 mai 2024.

Article 3:

Chaque lauréat est informé individuellement de sa réinscription sur liste d'aptitude.

Article 4:

La directrice du CDG 34 est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Montpellier,

Le A./QS/2024

Le président du CDG 34

Philippe VIDAL

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celuici peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État le 2024 et de sa publication le 2024.



Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

ID: 034-283400521-20240517-2024_A_034-AR

Liste d'aptitude par ordre alphabétique des lauréats inscrits Grade : Rédacteur principal de 2ème Classe

Lauréats

Monsieur CABELLO Ludovic Madame MARSALA Sabrina Monsieur SEBASTIA Rémy Madame SENNAOUI Myriam